



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 novembre 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 19 novembre 2012, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Inde et du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le 26 novembre 2012 se tiendra, sous la présidence indienne du Conseil de sécurité, un débat public consacré aux méthodes de travail du Conseil, qui s'inscrira dans le prolongement du débat organisé au cours de la présidence portugaise en novembre 2011.

Les délégations indienne et portugaise ont établi conjointement un document de réflexion qui détaille les efforts menés récemment en vue d'améliorer les méthodes de travail et passe en revue différentes questions y afférentes (voir annexe). Nous osons espérer que ce document permettra aux délégations participantes de bien cibler leurs interventions.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire publier le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Inde
(*Signé*) H. S. Puri

Le Représentant permanent du Portugal
(*Signé*) José Filipe **Moraes Cabral**



Annexe à la lettre datée du 19 novembre 2012 adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Inde et du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies

Document de réflexion pour le débat public du Conseil de sécurité sur ses méthodes de travail

26 novembre 2012

1. On ne saurait considérer que les méthodes de travail du Conseil de sécurité ne présentent d'intérêt que pour ses membres; elles concernent l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, comme en témoignent le nombre croissant de participants et leurs contributions de fond aux débats publics organisés ces dernières années par le Conseil sur cette question.

Historique

Les méthodes de travail du Conseil de sécurité ont connu plusieurs évolutions positives au cours des dernières décennies. Au vu des conclusions issues du Sommet mondial de 2005 qui recommandaient au Conseil de sécurité « d'adapter ses méthodes de travail de façon à ce que les États qui n'en sont pas membres participent davantage à ses travaux »¹, le Conseil a redoublé d'efforts en ce sens. Dans un souci accru de cohérence et de continuité, il a revitalisé son Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédures². Les résultats de ses travaux ont été présentés dans une note du Président du Conseil de sécurité publiée en 2010 (S/2010/507)³ ainsi que dans d'autres notes qu'il a établies ultérieurement.

¹ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 154.

² On trouvera un bref historique de la question dans un document publié par Security Council Report, Inc. intitulé « Security Council transparency, legitimacy and effectiveness: efforts to reform Council working methods 1993-2007 », Special Research Report 2007, n° 3 (18 octobre 2007), consultable à l'adresse suivante : www.securitycouncilreport.org. On peut y lire que : « Le processus de réforme des méthodes de travail a réellement commencé en 1993 [...] Plusieurs initiatives ont été lancées pour tenir compte des préoccupations de certains membres du Conseil au sujet de la nécessité de rendre l'organe plus transparent, plus responsable et plus efficace et de lui permettre de gérer différentes crises simultanément ». En 1994, le Conseil de sécurité a organisé pour la première fois un débat public sur ses méthodes de travail. Voir également, s'agissant du bilan de la pratique du Conseil de sécurité en ce qui concerne ses méthodes de travail, le document de réflexion établi par la Belgique en vue du débat public de 2008 (S/2008/528, annexe), le document de réflexion établi par le Japon en vue du débat public de 2010 (S/2010/165, annexe) et le document de réflexion établi par le Portugal en vue du débat public de novembre 2011 (S/2011/726, annexe). Voir le document publié par Security Council Report, Inc. intitulé « Special Research report » (30 mars 2010), qui présente un examen approfondi de tous les faits nouveaux concernant les méthodes de travail du Conseil.

³ La note, dont l'annexe énumérait 13 domaines relatifs aux pratiques du Conseil, actualisait, développait et complétait la note précédente. Elle comportait, notamment, une nouvelle section consacrée aux missions du Conseil de sécurité. Certains aspects des questions dont le Conseil de sécurité était saisi y étaient expliqués plus en détail, une communication régulière avec la Commission de consolidation de la paix était mise en lumière et des lignes directrices ont également été incorporées dans le rapport annuel.

Le Groupe de travail, dont le Portugal assume actuellement la présidence, a continué de s'occuper activement de ces questions afin d'accroître la transparence, l'ouverture et l'efficacité des travaux du Conseil ainsi que les échanges avec les États membres en général. Les débats publics que le Conseil organise désormais chaque année ont permis à l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies de participer aux travaux consacrés à ses méthodes de travail.

Outre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale a continué d'examiner les méthodes de travail, notamment dans le cadre des négociations intergouvernementales en la matière. Plusieurs propositions ont été avancées et examinées dans ces contextes, y compris par des groupes d'États ou d'organisations régionales; beaucoup d'entre elles ont été mentionnées dans la série de propositions soumises par les « cinq petits États » (Costa Rica, Jordanie, Liechtenstein, Singapour et Suisse).

2. Le débat public du Conseil de sécurité qui doit se tenir en novembre, sous la présidence de l'Inde, sera le cinquième du genre consacré à cette question⁴.

Ce débat, auquel participeront les délégations intéressées de l'ensemble des États Membres, permettra au Conseil de se pencher sur la mise en œuvre des dispositions énoncées dans la note précitée (S/2010/507) et de recenser des pratiques encourageantes et des exemples de réussite pour accroître l'efficacité et la transparence des travaux. Il pourrait aussi permettre de recenser les lacunes éventuelles et les domaines perfectibles.

Il s'appuiera sur les travaux du précédent débat tenu en novembre 2011 sous la présidence portugaise. Ce dernier a bénéficié d'importantes contributions émanant d'États membres mais aussi non membres du Conseil, qui ont soumis des propositions concrètes en vue d'améliorer plusieurs aspects des méthodes de travail et du processus décisionnel du Conseil – plus grande transparence, meilleure efficacité et échanges accrus au sein du Conseil et avec les États Membres – et de renforcer les liens entre le Conseil de sécurité, d'une part, et les instances de l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales concernées, d'autre part⁵.

Le Groupe de travail a examiné au début de l'année 2012 une synthèse des différentes propositions présentées lors du débat qui s'est déroulé en novembre 2011 afin de préciser son plan de travail. Certaines de ces propositions ont déjà été discutées et diverses mesures relatives à l'utilisation des services de conférence et à la rationalisation des travaux ont finalement été adoptées en tant que notes du Président. Ainsi qu'il ressort de la note du Président datée du 5 juin 2012 (S/2012/402), le Conseil entend mieux planifier ses travaux et l'utilisation des services de conférence, de façon à dégager plus de temps pour les travaux de ses organes subsidiaires. La note souligne la nécessité de promouvoir d'autres mesures appropriées pour améliorer l'efficacité des travaux du Conseil et assurer une

⁴ Le premier débat public s'est déroulé en 1994. Après l'adoption de la note du Président S/2006/507 et la réunion organisée sur la formule Arria en 2007 (à l'initiative de la Slovaquie), le Conseil de sécurité a organisé, en août 2008, un débat public, placé sous la présidence de la Belgique et centré sur la mise en œuvre des dispositions énoncées dans la note de 2006. Lors de sa présidence au Conseil, le Japon a organisé un troisième débat public, le 22 avril 2010. Le quatrième débat public s'est déroulé le 30 novembre 2011, sous la présidence portugaise.

⁵ Security Council Report, Inc., « In hindsight: the working methods Open debate », Monthly Forecast (janvier 2012). Document consultable sur le site www.securitycouncilreport.org.

utilisation plus rationnelle du temps consacré aux exposés oraux lors des consultations informelles; elle appelle également à recourir plus souvent à la visioconférence et à la téléconférence afin de réaliser des économies tout en répondant mieux aux besoins d'information, notamment en communiquant, si possible à l'avance, les textes écrits des exposés afin de permettre des débats plus ciblés lors des consultations informelles.

Des mesures pratiques ont également été prises en vue de mieux répartir la charge de travail du Conseil sur l'année, moyennant, le cas échéant, un ajustement des périodes de prorogation des mandats et une harmonisation des conditions fixées pour l'établissement des rapports⁶. Le Président du Groupe de travail a soumis au Conseil ses recommandations pour éclairer ses membres au moment d'arrêter les prorogations de mandats et les dates butoirs pour l'établissement des rapports, et les aider ainsi à mieux planifier les futurs travaux du Conseil.

Pour compléter cet aperçu des mesures adoptées en vue d'améliorer certains aspects internes des travaux du Conseil, il convient également d'évoquer les efforts considérables qui ont été déployés en 2012, grâce à la diligence du Secrétariat, afin de réorganiser le site Web du Conseil et mettre en valeur les informations disponibles, notamment celles relatives aux mandats et cycles d'établissement des rapports, ou encore celles concernant la synthèse analytique et statistique des activités menées par le Conseil au cours des années passées.

Le Groupe de travail réfléchit actuellement aux nouvelles mesures qui pourraient être prises pour conférer plus de transparence, d'ouverture et de participation au processus de désignation des présidents des organes subsidiaires ainsi qu'au travail et au rôle des rédacteurs. De nouvelles mesures sont également à l'étude pour accroître la transparence, l'efficacité et les échanges des débats publics du Conseil de sécurité et améliorer divers aspects de l'exercice consistant à établir chaque année des rapports destinés à l'Assemblée générale et à fournir des informations de fond sur les travaux du Conseil – deux tâches qui supposent de la part des présidents des évaluations mensuelles contenant plus d'informations et des exposés mensuels du travail réalisé.

3. Comme pour les précédents débats, l'on s'interrogera sur l'efficacité et la transparence des travaux du Conseil et sur les échanges avec les États non membres du Conseil, dans le but de trouver des moyens d'apporter des améliorations sur tous ces plans.

Les interventions devraient viser à instaurer un débat constructif sur la pratique récente du Conseil de sécurité, y compris sur l'état de mise en œuvre des dispositions énoncées dans la note (S/2010/507) et sur les progrès accomplis par le Conseil dans ce domaine. Il serait particulièrement utile de formuler à cet égard des propositions de mesures concrètes qui permettraient d'accroître l'efficacité et la transparence des travaux du Conseil et de renforcer les échanges avec les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, et de contribuer ainsi à l'amélioration du fonctionnement courant du Conseil.

⁶ Les réflexions engagées dans ce domaine par le Groupe de travail informel sont issues des consultations plénières que le Conseil a consacrées en mars 2012 à ses méthodes de travail, durant la présidence du Royaume-Uni.

Le débat pourrait s'articuler autour de différentes questions portant sur ces trois domaines et, notamment, sur :

- L'importance qu'il y a à multiplier plus encore les réunions publiques, y compris des séances d'information et des débats, sans préjuger de l'utilité des consultations plénières pour l'élaboration et l'examen des décisions du Conseil;
- La recherche d'un processus de négociation au sein du Conseil qui soit transparent et ouvert, notamment pour la désignation des présidents des organes subsidiaires;
- La nécessité d'accroître la flexibilité quant au choix des modalités offertes pour les réunions, telles que la formule Arria ou le dialogue interactif officieux, qui peuvent constituer, le cas échéant, des solutions informelles, pratiques et utiles pour faciliter les échanges du Conseil avec des individus et autres acteurs concernés;
- La possibilité de renforcer l'utilité des débats tout en favorisant une plus large participation des États non membres (notamment en ménageant suffisamment de temps aux États membres pour l'élaboration de leurs précieuses contributions, en mettant au point des mesures concrètes pour réduire le temps consacré aux réunions et pour abréger les interventions tout en facilitant une plus large participation aux séances publiques, en développant les échanges interactifs, en invitant les États non membres à s'exprimer en premier ou en alternance avec les États membres du Conseil, en veillant à ce que les documents finals des débats publics tiennent compte des contributions pertinentes de l'ensemble des participants, et en encourageant des contributions plus ciblées, grâce par exemple à l'utilisation de documents de réflexion et de listes indicatives de questions à examiner);
- Les pratiques permettant d'intensifier les échanges et le dialogue entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales et sous-régionales sur des questions d'intérêt mutuel et de coopération, sans que cela ait des répercussions sur le mandat du Conseil au regard de la Charte des Nations Unies;
- Les moyens d'approfondir davantage les échanges de vues entre le Conseil et les pays fournisseurs de contingents militaires et de policiers, notamment en s'appuyant sur des documents de réflexion ou des listes indicatives de questions à examiner afin que les réunions auxquelles sont conviés les pays précités débouchent sur des discussions plus fructueuses et mieux ciblées;
- Le renforcement du rôle du Comité d'état-major;
- L'amélioration des échanges entre le Conseil et les présidents de la Commission de consolidation de la paix et de ses formations par pays – il faudrait ici veiller à ce qu'ils participent aux réunions, y compris informelles, du Conseil consacrées aux situations inscrites à l'ordre du jour de ses travaux sur cette question;
- Les moyens de rendre plus instructifs les rapports annuels du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale en encourageant, préalablement à leur adoption et à leur présentation à l'Assemblée, la tenue de consultations interactives avec l'ensemble des États membres, et les moyens de produire des

informations plus factuelles et analytiques sur des questions examinées par le Conseil, sur les travaux des organes subsidiaires et sur ses méthodes de travail;

- Le renforcement du rôle des présidents du Conseil pour favoriser la transparence, qui passe par le développement de leurs échanges avec l'ensemble des États Membres, grâce à l'organisation mensuelle de séances informelles d'information consacrées aux travaux du Conseil, notamment au terme de chaque présidence, et à des évaluations mensuelles plus factuelles et plus approfondies de ces travaux⁷;
- La tenue d'échanges réguliers, au niveau des présidents, entre le Conseil et les autres organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies sur des questions d'intérêt mutuel;
- Les moyens d'accroître davantage l'efficacité et la transparence des travaux des organes subsidiaires, en particulier les comités des sanctions, et de renforcer leurs échanges, pour donner suite aux recommandations de l'ancien Groupe de travail officieux du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions⁸;
- La participation accrue de membres non permanents comme rédacteurs pour les travaux du Conseil.

⁷ Voir la note S/2010/507 pour les derniers faits survenus à propos du rapport annuel présenté à l'Assemblée générale.

⁸ Créé en 2000 (S/2000/319), présidé à l'origine par l'Ambassadeur Anwarul Chowdhury (Bangladesh), le Groupe de travail a effectué un examen approfondi des questions relatives aux sanctions. À la fin de 2006, le Groupe, présidé par la Grèce, a présenté un rapport d'ensemble sur la question (S/2006/997), qui abordait notamment les aspects suivants : conception, application, évaluation et suivi des sanctions; contrôle et imposition; méthodes de travail des comités; normes méthodologiques applicables aux rapports des mécanismes de surveillance de l'application des sanctions (critères et meilleures pratiques); et critères et meilleures pratiques à retenir pour une présentation type des rapports des mécanismes de surveillance de l'application des sanctions. Par sa résolution 1732 (2006), le Conseil a pris « note avec intérêt des pratiques et méthodes optimales exposées dans le rapport » et a prié ses organes subsidiaires « d'en prendre note également », ayant ainsi décidé que le Groupe de travail s'était acquitté du mandat qui lui avait été assigné.